



LES ACHARDS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque par la SAS Fournée Dorée Atlantique sur la Zone d'Activités Sud des Achards, Rue de l'Océan, sur la commune des Achards

En exécution de l'arrêté municipal n°2024-066-URB du 13 mars 2024 du Maire des Achards, le dossier présenté par la SAS Fournée Dorée Atlantique relatif à la demande de permis de construire pour l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol sur la commune des Achards est soumis à enquête publique. Cette enquête se déroule en mairie des Achards pendant 31 jours consécutifs, du **mercredi 10 avril 2024 à 9h00** (heure d'ouverture de l'enquête) au **vendredi 10 mai 2024 à 18h30** (heure de clôture de l'enquête).

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de la mairie :

- le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet ;
- le dossier est également consultable gratuitement, en ces lieux, sur un poste informatique mis à la disposition du public.

Monsieur Gérard SPANIER, inspecteur manager développement en retraite, est nommé commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête. Monsieur SPANIER recevra en personne, en mairie, les observations du public écrites ou orales de la manière suivante :

- **mercredi 10 avril 2024 de 9h00 (heure d'ouverture de l'enquête) à 12h30 ;**
- **lundi 22 avril 2024 de 9h00 à 12h30 ;**
- **jeudi 2 mai 2024 de 9h00 à 12h30 ;**
- **vendredi 10 mai 2024 de 15h à 18h30 (heure de clôture de l'enquête).**

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations peuvent également être adressées à l'attention expresse du commissaire enquêteur :

- par écrit au siège de l'enquête : Mairie de Les Achards, Place de l'Hôtel de Ville, 85150 LES ACHARDS.
- ou par courriel à l'adresse suivante : contact@lesachards.fr (indiquer précisément dans l'objet du courriel : « Enquête publique – Parc photovoltaïque Fournée Dorée Atlantique »).

Le résumé non technique de l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, l'arrêté précité et le présent avis sont consultables sur le site internet de la Commune des Achards quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci. L'ensemble du dossier est quant à lui consultable pendant toute la durée de l'enquête, soit du **mercredi 10 avril 2024 au vendredi 10 mai 2024** inclus, sur ce même site internet.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur en mairie des Achards ainsi que sur le site internet de la Commune des Achards, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

La décision d'accorder ou de refuser le permis de construire sera prise au nom de la commune des Achards par arrêté de Monsieur le Maire des Achards.